

[Text]

• 1155

I hope the lady in question does not mind me mentioning her age. I have not given her name actually; it is Margaret Larlee and is our first woman appointment in New Brunswick. So the difficulty is just finding the experienced women. I mean, they are now at law school in large numbers, but this is only in the last 10 or 15 years. So we are going to make strenuous efforts to... We have appointed women to the bench in B.C., Newfoundland, Alberta, Quebec, Saskatchewan and New Brunswick so far, and elevated some others. So that is certainly a major objective. I should say the percentage is still relatively small; at present 5.4% of section 96 judges are women, so just over 5%.

The Chairman: Mr. Robinson.

Mr. Robinson: Thank you, Mr. Chairman.

Just before asking a couple more questions on this bill, I did want to raise one matter. I did not want to interrupt my colleague, Mary Collins, but there is a matter with respect to the nature of this committee and, in particular, with the role played by the Chair. I say this with respect, but my understanding is that the legislative committee structure, and I have re-read the Parliamentary Reform committee recommendations, provided for independent chairpeople who would guide the committee in an independent way, and that was to be the essence of the legislative committee structure. There was to be a panel of independent chairpeople drawn from all parties who would not in effect insert themselves into the fray.

I think, Mr. Chairman, that it is completely improper for the Chair of this or any other committee to be consulting with the representative of the Whip's office, trying to line up enough members to get a bill through. I say that, Mr. Chairman, because I do not believe that is an appropriate role for an independent chairman to play in this committee, and I think it completely undermines...

The Chairman: Let me say something. It was not a proper role for Mr. Robinson to play either in persuading the Minister to come at a different time after the time was set. So you had better look at your own self before you start complaining about other people. We are here to discuss the bill, not other things.

Mr. Robinson: Mr. Chairman, the role of the Chair is, I think, most important. The independence of the Chair needs to...

The Chairman: I am following what is the role of the Chair; I do not need any help from you.

Mr. Robinson: —be seen to be maintained and if the Minister wishes to appear at a time which is different from that originally scheduled, the Minister is a big boy; he can look after himself, Mr. Chairman, without your guidance.

The Chairman: Well, you did not need to intervene. It should have been cleared with me, the Chairman, not with you.

Mr. Robinson: The Chair is independent, Mr. Chairman, he does not govern the Minister's time, he does not...

[Translation]

J'espère que cette dame ne m'en voudra pas d'avoir donné son âge. En fait je n'ai pas donné son nom; il s'agit de Margaret Larlee, la première femme nommée au Nouveau-Brunswick. Enfin il est difficile de trouver des femmes d'expérience. Maintenant, elles sont nombreuses en droit, mais cela ne fait que 10 ou 15 ans. Donc nous faisons de grands efforts, afin de... Nous avons nommé des femmes juges en Colombie-Britannique, à Terre-neuve, en Alberta, au Québec, en Saskatchewan et au Nouveau-Brunswick jusqu'à présent, et nous avons donné des promotions à quelques autres. Mais c'est très certainement un de nos principaux objectifs. Je dois souligner que le pourcentage demeure modeste; à l'heure actuelle, 5.4 p. 100 des juges nommés en vertu de l'article 96 sont des femmes, donc, un peu plus de 5 p. 100.

Le président: Monsieur Robinson.

M. Robinson: Merci, monsieur le président.

Avant de poser quelques autres questions au sujet de ce projet de loi, je voulais soulever une question. Je ne veux pas interrompre ma collègue Mary Collins, mais je m'interroge sur la nature de ce Comité tout particulièrement sur le rôle du président. C'est très respectueusement que je le dis, mais si j'ai bien compris la structure des comités législatifs, et à cette fin j'ai relu les recommandations au Comité sur la réforme parlementaire, il est prévu qu'un président indépendant dirige le Comité de façon autonome; c'est là l'essence même de la structure des comités législatifs. On devait constituer un groupe de présidents indépendants choisis dans tous les partis lesquels ne devaient pas en fait se lancer dans la mêlée.

Je crois, monsieur le président, qu'il ne convient pas du tout que le président de ce Comité ou d'un autre, consulte le représentant du bureau du Whip afin de trouver suffisamment de membres pour faire adopter ce projet de loi. Si je le souligne, monsieur le président, c'est que j'estime qu'il ne convient pas qu'un président indépendant joue ce rôle ici, car cela mine tout à fait...

Le président: Je vais vous dire quelque chose. Il ne convient pas que M. Robinson essaie lui non plus de convaincre le ministre de venir à une heure différente une fois l'heure fixée. Vous seriez bien avisé de considérer vos propres péchés avant de vous plaindre d'autrui. Nous sommes ici pour étudier un projet de loi, rien d'autre.

M. Robinson: Monsieur le président, le rôle du président est des plus importants. Il faut que l'indépendance du président...

Le président: Je joue le rôle de président; je n'ai pas besoin de votre aide.

M. Robinson: ... semble exister, et si le ministre souhaite comparaître à un moment différent de celui prévu, le ministre est un grand garçon; il peut se défendre, monsieur le président, sans votre aide.

Le président: Votre intervention était inutile. C'est à moi qu'il fallait s'adresser, et non à vous.

M. Robinson: Le président est indépendant, monsieur, il n'a pas d'emprise sur le temps du ministre, il n'a pas...